



## COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 JUIN 2012

L'an deux mille douze, le vingt cinq juin, le Conseil Communautaire s'est réuni, après convocation légale faite le dix neuf, sous la présidence de Monsieur Jean PICART.

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 63
Présents : 37

### Étaient présents :

M. ALEXANDRE Christian, Mme BEAUCHET Anne Marie, M. BONNE Robert, M. BOUCHE Germain, M. BRIZION Daniel, M. COLIN Jean Paul, M. COLLIN Cyrille, Mme DOBIN Bernadette, Mme DOURSTER Lucie, Mme ERARD Josiane, M. FALQUE Martial, M. FASSE Michel, M. FLOUR Marcel, M. FRANIATTE Jean Paul, M. GARDIEN Gilles, M. GEORGES Claude, M. LENELLE Antoine, M. LETURC Michel, M. LIETZ Alain, M. LOUPPE Alain, M. MACEL Alain, M. MINARIE Thierry, M. MORICEAU Jean Marc, Mme MOUTAUX Raymonde, M. MUTELET Jean, M. NAHANT Gérard, M. PERIQUET Jean Louis, M. PICART Jean, M. ROBERT Bernard, Mme TETU Christiane, M. VALENTIN André, Mme VARE Nicole, M. ZENON Michel, M. ROLLINGER Philippe, M. BASTIEN Alain, M. NIZETTE Jean Claude, Mme GEST Alexandra

### Étai(ent) excusé(s) :

Mme ANDRE Annie, M. BAZIN Alain, Mme BERTRAND Chantal, M. BLAISE Philippe, M. CHRISTOPHE Gérard, Mme DEJARDIN Chantal, M. DELAHAYE Norbert, Mme FLAMINI Françoise, Mme FRANCOIS Maryse, M. GAMBETTE Marc, M. GERARDIN Robert, M. GERARDY Philippe, Mme HUMBERT Jocelyne, M. LAHAYE Philippe, M. LAMINETTE Laurent, Mme LAMOR Elisabeth, Mme LAMPAERT Isabelle, Mme LEPEZEL Christelle, Mme LEPEZEL Florence, M. MANGEOT Dominique, M. PICARD Marcel, M. PIERSON Jean Paul, M. SCHIPPER Willem, M. TALARICO Jean, M. TEIXEIRA José, M. THOMAS Pierre, M. VEBER Cyril, M. WEBER Gérard, M. WOELFFIN Alain

A été nommé comme secrétaire de séance : Mme MOUTAUX Raymonde

### **20h10 : le Président ouvre la séance.**

### **Présentation du programme LEADER : « Valorisation culturelle et historique pour un développement touristique »**

Présentation menée par M. Robert Weiten, membre du Pays de Verdun, et Roxane Ledard, chargée de Mission.

La présentation est assurée selon 4 axes :

- 1. les champs d'action : tourisme de mémoire, valorisation du patrimoine culturel, loisirs durables, tourisme évènementiel, diversification des ménages agricoles vers des activités touristiques...
- 2. La philosophie de Leader : qualité, innovation et mutualisation
- 3. De l'idée au projet, les 6 étapes cruciales
- 4. Les modalités de fonctionnement de Leader

Les communes sont invitées à contacter Melle Ledard pour tout projet entrant dans le champ de compétence du programme leader et pouvant ainsi bénéficier d'un partenariat financier et d'une assistance au montage administratif du projet.

**Nomination de délégués au GIPCE**

**n° 2012-046**

Après avoir pris note des candidatures de : Chantal Bertrand, Bernard ROBERT, Michel LETURC, Gérard CHRISTOPHE, Jean-Louis PERIQUET, Gérard NAHANT

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents**

**DESIGNE** les personnes ci-dessus en qualité de membres titulaires du GIPCE pour représenter le canton d'Etain.

**AUTORISE** Le président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

**Installation d'un nouveau délégué communautaire titulaire**

**n° 2012-047**

**Le Conseil Communautaire,**

**PREND ACTE** de l'installation de Monsieur Christian LILIEN au sein du conseil communautaire en qualité de titulaire

**DONNE** tous pouvoirs au Président pour entreprendre toutes les démarches administratives et techniques et à signer tous documents nécessaires à l'application de la décision précitée.

**Convention de partenariat Conseil Général de la Meuse 2011 : programmation de façades privées**

**n° 2012-048**

**Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres,**

**DECIDE** de programmer les dossiers de façades privées présentés au titre l'enveloppe territoriale 2011,

**PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2012,

**DONNE** tous pouvoirs au Président pour entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et signer les pièces utiles relatives aux décisions précitées.

**Vente d'un terrain rue Prud'homme Havette à Etain**

**n° 2012-049**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres,**

**AUTORISE** le Président à céder à Monsieur Rémy JADOT, demeurant au 7 avenue Prud'homme Havette, la parcelle cadastrée AD 453 d'une contenance totale de 0a 85 ca,

**AUTORISE** le Président à rédiger et signer toutes les pièces nécessaires afférentes à cette opération.

**Réserve incendie Chemin du Haut Bois – Convention de partenariat**

**n° 2012-050**

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à la majorité de ses membres moins une voix contre**

**AUTORISE** le Président à signer la convention afférente et prendre en charge le montant des travaux considérés ainsi que les éventuels frais supplémentaires liés aux aléas de chantier après accord entre les différents partenaires.

**PRECISE** que les sommes sont inscrites au budget 2012 au titre du budget général selon l'estimation ci-dessus.

**DELEGUE** à la Ville d'Etain la maîtrise d'ouvrage de l'opération relative à ces travaux.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération.

**Tarifs des prestations culturelles pour la saison 2012/2013**

**n° 2012-051**

**Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres,**

**APPROUVE** les différents tarifs et abonnements et commissionnements présentés,

**AUTORISE** le Président à les mettre en application à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012,

**DONNE** tous pouvoirs au Président pour mettre en place et appliquer tout tarif nécessaire au bon fonctionnement de la saison culturelle,

**AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et signer toutes les pièces utiles relatives à l'application des décisions suscitées.

**Rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif - Information****n° 2012-052**

Le Conseil Communautaire, prend acte du rapport d'activité 2011 relatif au prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif

**Travaux de voirie et de requalification urbaine 2012 Marché n° 2012-002–  
Travaux supplémentaires, Avenant n°1****n° 2012-053**

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à la majorité de ses membres moins une voix contre,  
**AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°1 au marché mentionné  
**AUTORISE** le Président à modifier la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la commune d'Etain  
**DONNE** tous pouvoirs au Président pour entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et pour signer toutes les pièces utiles à cette opération.

**Rapport d'activités 2011 sur le service de collecte et traitement des****n° 2012 - 054**

Le Conseil communautaire, prend acte du rapport d'activité 2011 relatif au service de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés, du tri sélectif et de l'activité de la déchetterie intercommunale

**Signature convention ECOFOLIO****n° 2012-055**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres,  
**AUTORISE** le Président à signer électroniquement la Convention d'adhésion relative à la collecte et à l'élimination des déchets de papiers graphiques visés par le dispositif légal avec Eco Folio.

**Admissions en non valeurs Budget Ordures Ménagères concernant les années 2007 à 2011****n° 2012-056**

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres,  
**DECIDE** d'admettre en non valeur les titres présentés,  
**PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget ordures ménagères,  
**DONNE** tous pouvoirs au Président pour entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et signer les pièces utiles relatives aux décisions précitées.

**Contrat Educatif local 2012 : répartition des enveloppes****n° 2012-057**

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres,  
**DECIDE** de répartir comme suit la subvention dans le cadre du Contrat Educatif Local :

CSAG (badminton et football) :	300.00 €
Atelier BCD : Coopérative école primaire :	138.39 €
Gymnastique Volontaire :	1036.76 €
<b>TOTAL</b>	<b>1475.15 €</b>

**RAPPELLE** que la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports (D.D.J.S.) cofinance ce contrat.  
**AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération

**Création d'un tarif publicités pour le financement d'un minibus****n° 2012-058**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres,  
**VOTE** les tarifs susmentionnés  
**AUTORISE** une variation de ces tarifs selon les négociations avec les candidats,  
**AUTORISE** le Président à signer les conventions avec RASS et ILCG pour le partenariat financier

**AUTORISE** Le président à percevoir les recettes liées au financement publicitaire du mini bus qui sera acquis en 2012 par la Communauté de Communes du Pays d'Etain

**FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES (FPIC)**

**n° 2012-059**

La Communauté de Communes est soumise à une attribution de l'ordre de 43 710 € en 2012 au titre du FPIC.

**Le Bureau du 11 juin 2012 à l'unanimité** a émis un avis favorable en faveur d'une répartition plus avantageuse pour la Communauté de Communes sachant qu'elle a un fort taux d'intégration et qu'elle prend à sa charge les investissements les plus importants. Par ailleurs, si la Communauté de Communes devenait contributrice c'est elle qui prendrait à sa charge le reversement pour soulager les communes sachant que la délibération s'applique pour les années à venir quel que soit le statut : attributaire ou contributeur.

**Les votes sont intervenus de la manière suivante :**

**Vote pour une attribution du FPIC selon la règle du droit commun : 9 voix pour, 27 contre, 1 abstention**

**Vote pour la répartition selon le système dérogatoire : 27 pour, 9 contre, 1 abstention**

**En conséquence,**

**Vu** la loi de finances 2012,

**Vu** le décret n°2012-717 du 7 mai 2012 relatif aux dotations de l'Etat aux collectivités territoriales et à la péréquation des ressources fiscales,

**Le Conseil Communautaire décide, selon la règle des deux tiers de vote favorable**

- **d'arrêter** les critères de répartition de la contribution due par l'intercommunalité au titre du FPIC entre la Communauté de Communes et les Communes membres en fonction du CIF selon le système dérogatoire.
- **de confier** au Président le soin de notifier cette répartition au représentant de l'Etat et de signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de ce dossier

**Décisions modificatives**

**n° 2012-060**

**Budget général 2012, Budget OM 2012, Bâtiment industriel n° 1 2012 et Bâtiment industriel n° 3 2012**

**Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres,**

**ACCEPTE** de procéder aux virements et ouvertures de crédits proposés,

**AUTORISE** le Président à signer toutes les documents techniques, administratifs et financiers et toutes les pièces utiles afférentes à cette opération.

**Admissions en non valeurs Budget Général – facturation périscolaire et cantine, années 2005 à 2011**

**n° 2012-061**

**Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres,**

**DECIDE** d'admettre en non valeur les titres présentés,

**PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Général,

**DONNE** tous pouvoirs au Président pour entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et signer les pièces utiles relatives aux décisions précitées.

**L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 22h30**

**Etain, le 05 juillet 2012**

**Le Président,**

**Jean PICART**